

Pièces à fournir et instructions pour le Master Droit Public

Chacune des pièces mentionnées correspond à un espace de dépôt sur Eandidat. **Merci de ne faire qu'un seul fichier par pièces.** Exemple : vos relevés de notes doivent être compilés dans un seul PDF.

Pièces obligatoires :

- Une copie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport ou carte de séjour ou de résident
- Curriculum Vitae (CV)
- Lettre de motivation (1 Page)
- Relevé de notes du Baccalauréat
- Relevés de notes de L1-L2-L3 de la Licence Mention *droit* officiels avec cachet et ou signature de votre gestionnaire de scolarité : ils devront contenir une moyenne générale calculée et la mention « Admis ».

Pour une entrée en M2 : rajouter les éléments concernant le M1

- Copie du Diplôme de Licence mention Droit ou à défaut Attestation de Réussite délivrée par l'université d'origine pour les étudiants extérieurs et pour les étudiants de l'IED ayant validé leur licence mention Droit avant 2020-2021; *pour les étudiants de l'IED validant en 2021-2022 possibilité de fournir uniquement les relevés de notes session 1 ou 2 avec la mention « Admis » et la moyenne calculée.*
- Attestation de stage (ou justificatif)
- Document mentionnant votre intention de vous inscrire en formation continue (le cas échéant)
- **Seulement pour le M2** : un projet de recherche de minimum 1 page qui portera sur le sujet de votre mémoire (les étudiants effectuant un stage sont également concernés par le mémoire)

Pièces à fournir lors des Inscriptions Administratives

- Photo d'identité
- Notification de bourse (le cas échéant et lors de l'inscription administrative)
- Attestation de transfert (le cas échéant et lors de l'inscription administrative)

Conditions d'accessibilité

Pour le M1

Outre une licence en droit, les détenteurs des diplômes suivants peuvent également candidater :

- D'autres licences délivrées par une Université française ;
- De diplômes d'écoles de commerce et de gestion ;
- De diplômes de droit étrangers sanctionnant une formation de trois années d'études supérieures (ou 180 ECTS) ;

L'accès en master est également possible par :

- Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (décret 2013-756 du 19 août 2013).
- Validation des études supérieures accomplies, notamment à l'étranger

Pour le M2

Tout étudiant ayant été admis en Master 1 et ayant obtenu sa 1ère année de Master en 2021/2022 aura accès de droit au Master 2. Les candidatures en Master 2 sont réservées aux candidats externes ou issus d'un autre parcours.